

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1922)
Heft: 20

Register: Section du Sud-Est

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pays et particulièrement nos compatriotes suisses qui voient se prolonger et s'aggraver une crise sans pareille, semblent bien faites pour décourager les meilleures volontés.

Et, cependant sans prétendre diriger le cours des événements, nous croyons pouvoir affirmer que dans une période comme celle-ci, notre Chambre de Commerce est en mesure de rendre à ses membres de précieux services et qu'il est dans l'intérêt de tous nos compatriotes, commerçants et industriels, d'y adhérer.

La Chambre de Commerce Suisse en France, en effet, aussi bien à son siège central que dans ses sections de Lyon et du Sud-Est, se met à la disposition entière de ses membres pour les renseigner, les documenter, les conseiller, les aider de toutes façons dans le vaste domaine des questions économiques.

Nous rappelons à cet effet quels sont ses moyens d'action et de travail :

Son *service de documentation* ; sa *bibliothèque* ; son *Bulletin mensuel* ; son organisation en *divisions professionnelles* qui lui permet d'avoir, dans tous les domaines, les avis et les conseils d'hommes compétents ;

Son *service de représentation* pour la France et la Suisse ;

Sa *participation à la Foire de Lyon* où elle expose dans ses stands, non seulement les catalogues et prospectus de ses membres, mais encore leurs échantillons ;

Ses *locaux spacieux et bien situés* où tous les membres de la Chambre sont invités à se considérer comme chez eux et où ils peuvent consulter la bibliothèque et les archives, faire leur correspondance, téléphoner, prendre des rendez-vous d'affaires, etc. ;

Les *Conférences* qu'elle organise sur les sujets les plus divers ;

Son *banquet annuel* où les membres de la Chambre ont l'occasion non seulement de faire connaissance entre eux, mais aussi de rencontrer des personnalités éminentes françaises et étrangères ;

Les *relations* suivies qu'elle entretient aussi bien en France qu'en Suisse, avec de nombreuses *administrations*, de même qu'avec les *Chambres de Commerce* et autres groupements professionnels, etc., etc.

Plus la Chambre de Commerce Suisse sera nombreuse et se sentira soutenue moralement et

matériellement, plus elle sera à même de remplir la grande tâche qu'elle s'est assignée et de contribuer à la prospérité commune.

C'est pourquoi faisant appel aux sentiments de patriotisme et de solidarité confédérale de nos compatriotes, tant en Suisse qu'en France, et certains d'agir dans leur intérêt bien entendu, nous les invitons chaleureusement à venir grossir nos rangs.

Nous nous empresserons d'envoyer à toutes les personnes qui nous en feront la demande nos statuts, ainsi que les formulaires nécessaires pour l'adhésion.

ETAT DES MEMBRES

Le Comité de Direction a procédé à l'admission des *membres effectifs* suivants :

M. Alfred HOFFMANN-TROBECK, assureur-conseil, 31, rue d'Amsterdam, Paris ;

M. Philippe BRUDER, ingénieur civil, 37, rue de Chartres, Neuilly-sur-Seine.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ET BANQUET

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration a fixé au *mardi 21 mars, à 17 heures*, la date de l'Assemblée générale ordinaire de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Cette assemblée sera suivie d'un banquet qui aura lieu à l'Hôtel Continental et auquel M. le Ministre DUNANT, Président d'honneur de la Chambre, a bien voulu accepter de prendre part.

Nous espérons également pouvoir compter sur la présence de diverses personnalités éminentes suisses et françaises.

Des renseignements plus détaillés seront donnés ultérieurement sur cette réunion, à laquelle nous espérons voir les membres de la Chambre assister en grand nombre. Ils voudront bien nous réserver, dès maintenant, la date du 21 mars.

SECTION DU SUD-EST

M. J.-C. BUHLER, Consul de Suisse à Béziers (Hérault), a bien voulu accepter de faire partie du Comité de la Section du Sud-Est où il représentera la branche vinicole.